

COPY



Lloyd's Register of Shipping,

2, Rue de la Masse,

Caen,

22 Août

1925

AUCUN RECU NE SERA RECONNU S'IL N'EST PAS ÉTABLI SUR LE MODÈLE DE RECU OFFICIEL NUMÉROTÉ DE LA SOCIÉTÉ.

TOUS LES CHÈQUES, ETC., DEVRONT ÊTRE ÉTABLIS À L'ORDRE DU LLOYD'S REGISTER OF SHIPPING. LES CHÈQUES DEVRONT ÊTRE BARRÉS.

Monsieur le Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous le détail des honoraires dus pour première inspection de classification, et surveillance spéciale pendant la construction.

sur s.s. VENDEMAIRE, Yard n° 37

en vous priant de vouloir bien m'en adresser le montant aussitôt que possible.

Permettez-moi de vous rappeler que conformément au Règlement de la Société, mention de la surveillance n'est insérée au Registre du Lloyd's qu'après règlement des honoraires & dépenses payables à Caen.

Je vous prie d'agréer Monsieur , mes salutations empressées.

[Signature]
Inspecteur du Lloyd's Register.

Honoraires Première Inspection :	£ 6.0.0 (à 103)	618 frs
Honoraires Surveillance spéciale:	£ 177.4.0 (à 103)	18,251 "
Frais de voyage (Caen).....		1.215 "
d° (Paris).....		200 "
d° (Hâvre).....		510 "

Total Frs 20.794

M^r le Directeur Général, Chantiers Navals Français
B.P.41, Caen.-

